

là tout simplement une des nombreuses preuves que nous avons, depuis que le Parlement a commencé sa présente session, le 14 octobre, de la confusion et de la méprise qui règnent dans l'esprit des ministres et, dans une mesure encore plus grande, dans l'esprit des députés de l'arrière-plan qui siègent de l'autre côté.

**M. MacInnis:** L'honorable député me permettrait-il une question?

**L'hon. M. Pickersgill:** Je serais ravi de constater si l'honorable député est capable de poser une question.

**M. MacInnis:** Je prends la parole pour constater si l'honorable député peut répondre à une question. Voudrait-il concilier ses observations avec celles que l'ex-ministre des Pêcheries et l'ex-premier ministre ont faites dans les provinces Maritimes, lorsqu'ils ont dit qu'il y aurait lieu de fermer les mines de charbon des provinces Maritimes et d'y laisser le charbon dans le sol?

**L'hon. M. Pickersgill:** Autant que je sache et que je pense, ni l'un ni l'autre de ces messieurs n'a fait de telles déclarations. Je sais d'une façon absolument certaine que l'ex-premier ministre n'a fait aucune déclaration du genre, car toute cette mesquine propagande tory que nous avons entendue se fonde sur un discours que l'ex-premier ministre a prononcé à Fredericton. Je me trouvais sur la tribune et j'en ai entendu chaque mot. Le discours ne renfermait pas de telle déclaration. L'honorable député d'Inverness-Richmond a donné lecture du paragraphe pertinent l'autre jour, d'après un compte rendu sténographique de ce discours, et ce compte rendu ne confirmait pas de telles calivernes. Une assez longue expérience m'enseigne toutefois que c'est un exemple des méthodes dont les torys s'inspirent couramment dans leurs campagnes politiques.

**M. Hodgson:** Un échantillon des sornettes libérales.

**L'hon. M. Pickersgill:** Je veux poursuivre, monsieur l'Orateur. Si les honorables vis-à-vis, y compris le ministre de la Justice, cessent de soulever des questions tout à fait étrangères au bill et me laissent en traiter, je serai fort heureux de m'entendre sur les propos du député de Saint-Jean-Ouest touchant la façon dont la présente mesure serait utile à Terre-Neuve. Je vais consigner une foule d'assertions de l'honorable député, car je veux...

**L'hon. M. Browne:** Elles figurent déjà au compte rendu.

**Une voix:** Vous n'avez pas d'idées personnelles!

**M. Gauthier (Portneuf):** Pourquoi ne vous tenez-vous pas tranquille cinq minutes?

**M. Bell (Saint-Jean-Albert):** Tout le monde cherche à piquer "Pick".

**L'hon. M. Pickersgill:** Si l'honorable député doute que je puisse avoir mes propres idées, je peux dissiper son doute. Voici ce que le ministre sans portefeuille (M. Browne), s'inspirant semble-t-il de sa profonde connaissance des questions d'énergie et de Terre-Neuve, a dit, ainsi qu'en témoigne la page 3422 du Hansard du 13 janvier 1958:

A terre-Neuve, nous avons besoin pour le moment de lignes de transmission. Les compagnies privées hésitent à allonger leurs lignes vers des régions qui ne leur paraissent pas rentables. Ces compagnies ont déjà construit des usines électriques pouvant approvisionner les régions où elles ont l'impression que la quantité d'énergie qu'elles vendront justifiera la dépense. Je sais que la compagnie d'électricité qui fonctionne sur le littoral sud, qui fait partie de ma circonscription de Saint-Jean-Ouest, a prolongé l'an dernier la "lumière", comme nous l'appelons là-bas, jusqu'à Renewes.

L'honorable député a ensuite nommé d'autres endroits, au-delà de Renewes, qui n'ont pas encore l'électricité. Il cherchait évidemment à donner aux députés, à ses commentants et à tout lecteur éventuel du Hansard l'impression que la prolongation des lignes de distribution en direction de la rive sud rentrerait dans le cadre de ce bill. Je ne pouvais croire que ce fût exact. J'étais sûr que l'honorable député se trompait, car je me souvenais que, dans une question adressée au ministre qui s'est fait le parrain du bill, l'honorable député de Montmagny-L'Islet avait clairement distingué entre les lignes de transmission et les lignes de distribution. C'était encore présent à mon esprit.

Je ne prétends pas être spécialiste de ces questions et je cherche en cette enceinte, à ne rien dire sans être fixé sur tous les éléments de la question. C'est pourquoi je n'ai pas immédiatement révoqué en doute les observations de l'honorable député de Saint-Jean-Ouest. Toutefois, dès que l'honorable député de Montmagny-L'Islet est revenu à la Chambre, je l'ai interrogé là-dessus. Hier, il a posé à ce sujet une question au ministre, en comité. Voici la question et voici la réponse du ministre telle qu'elle figure à la page 3466 du Hansard. Voici la question de l'honorable député de Montmagny-L'Islet.

**Une voix:** Règlement.

**L'hon. M. Pickersgill:** J'en donne lecture pour éclairer la lanterne de l'honorable député:

J'ai deux ou trois questions à poser au ministre à cette étape-ci. Pourrait-il nous dire ce qu'il entend par l'expression "lignes de transmission"? Établit-il une distinction entre les lignes de transmission et les lignes de distribution? Par lignes